

Annexe au plan d'action « Migrations internationales et développement 2018-2022 »

Document pratique pour l'opérationnalisation

Juillet 2018

Introduction

Le plan d'action « Migrations internationales et développement 2018-2022 », commandé par le CICID de novembre 2016, a été **adopté par la France à l'occasion du CICID du 8 février 2018**. Il a été élaboré en concertation avec les acteurs concernés et chargés de son exécution : les ministères de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et de l'Intérieur (MININT) et les agences et opérateurs publics : Agence française de développement (AFD), Expertise France (EF) et Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII).

Des représentants des collectivités territoriales et des organisations de la société civile ont participé au processus d'élaboration du plan d'action et sont également associés au Cadre national de suivi, de coordination et de concertation (CNS). Néanmoins, ces derniers ne sont pas directement responsables de la mise en œuvre du plan d'action.

Le plan d'action « Migrations internationales et développement 2018-2022 », tel qu'adopté par le CICID, constitue ainsi un **cadre de référence pour les partenaires institutionnels** auxquels il propose des points de repère pour orienter leurs actions.

Afin de contribuer à l'orientation des actions des partenaires institutionnels en charge de l'exécution du plan d'action – MEAE, MININT, AFD, EF et OFII – et d'ainsi garantir la mise en œuvre du plan d'action, un **travail d'opérationnalisation a été conduit** de mars à juillet 2018. Ce travail s'est déroulé en deux étapes :

1. **Réaliser un état des lieux au 30 mars 2018** des projets et initiatives politiques et diplomatiques déjà en cours ou sur le point de démarrer et contribuant à la mise en œuvre du plan d'action ;
2. **Définir des orientations pour 2022** permettant de donner un cap, des priorités, quant à l'exécution du plan d'action.

Il a également permis de **développer outils pratiques** pour le recensement des projets et initiatives et la comptabilisation des volumes financiers engagés.

Le présent document constitue une **annexe au plan d'action** « Migrations internationales et développement 2018-2022 ». Il est recommandé de les lire de manière conjointe.

Une **mise à jour annuelle des données** contenues dans ce document sera produite par l'AFD en tant que Secrétariat chargé par le CICID du suivi de la mise en œuvre du plan d'action.

Etat des lieux 2018

L'état des lieux 2018 est une **photographie des projets et initiatives de l'équipe France** (MEAE, MININT, AFD, EF et OFII) contribuant à la mise en œuvre des actions définies dans le plan, au démarrage de la période d'exécution de celui-ci. Il met en lumière les **lignes de forces** ainsi que les **manques et opportunités** pour assurer l'exécution du plan d'action.

Si l'état des lieux 2018 **n'est pas exhaustif**, il se veut néanmoins **représentatif** de l'action de la France en matière de migrations et développement et constitue le **point de départ pour mesurer la mise en œuvre** du plan d'action et la réalisation des orientations pour 2022 (cf. partie 2).

Outre l'absence de **code CAD dédié aux actions migrations** (travail en cours par l'OCDE), il n'existe **pas de système de comptabilisation ni de méthodologie dédiée** permettant de recenser ces actions, qu'il s'agisse de projets mis en œuvre au titre de l'aide publique au développement ou d'opérations et d'initiatives politiques s'inscrivant dans le cadre des priorités françaises en matière de coopérations au développement. Cette situation n'est pas propre à la France : les autres bailleurs et agences de développement au niveau européen font face aux mêmes enjeux et plusieurs d'entre eux ont engagé des chantiers similaires.

Afin d'assurer le **suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du plan d'action**, plusieurs critères méthodologiques précis ont été définis, s'agissant à la fois du recensement des projets et des initiatives et de leur comptabilisation financière.

L'état des lieux 2018 recense des projets et des initiatives politiques et diplomatiques :

- ✓ Pilotés par le MEAE, le MININT, l'AFD, EF et l'OFII ou pilotés par des organisations de la société civile¹ et cofinancés par l'un de ces acteurs ;
- ✓ **En cours d'exécution (ou de contractualisation) au 30 mars 2018** ;
- ✓ Contribuant à la mise en œuvre d'une ou plusieurs actions du plan d'action et
- ✓ Répondant à au moins deux des trois critères suivants² :
 1. **Acteurs** - les acteurs du projet sont des acteurs spécifiques des migrations qui peuvent être :
 - **des bénéficiaires** du projet : institutions en charge des migrations ; déplacés ; réfugiés ; diasporas ; travailleurs migrants ; personnes migrantes etc.³ ;
 - **des partenaires en techniques** : institutions en charge des migrations ; organisations internationales ; ONG ; organisations de la diaspora ; *think tank* ou autre acteur spécialisés sur les migrations etc.
 2. **Territoires** : le territoire sur lequel est mis en œuvre le projet est un territoire de mobilité (départ, transit ou destination). Concernant les projets mis en œuvre en France, sont recensés : les projets de recherche ainsi que les projets d'Education à la Citoyenneté et à la Solidarité

¹ Des projets pilotés par des collectivités territoriales et des acteurs de la recherche pourront également être recensés dans la mesure où ils répondent aux mêmes critères que ceux énoncés pour les organisations de la société civile.

² Indépendamment de ces critères, l'ensemble des projets financés par le FFU et les fonds d'urgence (Madad, Békou, Facilité pour les réfugiés en Turquie) sont recensés dans la mesure où les objectifs sous-jacents à la création de ces fonds correspondent à un ou plusieurs principes d'action du plan d'action « Migrations internationales et développement ». Dès lors qu'un projet est adopté par les Comités opérationnels de ces fonds et qu'il contribue à la mise en œuvre du plan d'action, il est recensé.

³ Les déplacés internes et les migrants internes (exode rurale) ne comptent pas dans le cadre du recensement pour le plan d'action qui se situe dans le champ des migrations internationales).

Internationale (ECSI), les actions de sensibilisation et d'aide aux réfugiés des collectivités territoriales, ces dernières entrant dans le champ de l'aide publique au développement (APD)⁴.

3. **Action** : les actions du projet adressent explicitement la thématique des migrations dans leurs objectifs, leurs résultats ou leurs déroulements et sont en lien avec des actions du plan d'action. Cela inclut des actions répondant à des contextes de crise lorsqu'elles s'inscrivent dans un contexte post-crise et prennent le relais de la gestion de crise en elle-même, en cohérence avec le lien « urgence-développement ».

Afin d'agrèger les volumes financiers attachés à chaque projet, les choix méthodologiques suivants ont été faits :

- ✓ Les volumes financiers sont agrégés de manière globale, c'est-à-dire en tenant compte de l'ensemble des cofinancements de projets, sauf lorsque le bailleur est une agence bilatérale étrangère. En d'autres termes, les financements français propres et les fonds délégués européens sont traités de manière équivalente. Ce choix se justifie par l'importance des volumes financiers de fonds délégués européens captés par les acteurs de l'équipe France (AFD, MININT et EF) qui mobilisent fortement leurs équipes, à la fois dans les phases de montage et de gestion des projets. Par ailleurs, la France abonde aux différents fonds délégués ainsi qu'au budget global de l'UE ;
- ✓ Le pilotage du projet ou de l'initiative prime sur son exécution : c'est à l'acteur qui pilote le projet que l'on attribue le volume financier ;
- ✓ La part de cofinancement de l'AFD et des ministères dans les projets portés par des organisations de la société civile, des collectivités territoriales ou des acteurs de la recherche, est mentionnée de manière distincte dans la mesure où les projets sont pilotés par ces mêmes acteurs mais où ces derniers ne sont pas responsables de l'exécution du plan d'action ;
- ✓ Les phases 1, 2 et subséquentes d'un même projet comptent pour 1 projet dans le recensement. Leurs volumes financiers sont agrégés lorsque les différentes phases sont mises en œuvre durant la période couverte par le plan d'action ;
- ✓ Afin d'éviter les doubles comptages, le calcul des montants agrégés par objectif prend en compte le fait qu'un projet peut être référencé dans plusieurs objectifs. Par exemple, si un projet est référencé dans deux objectifs, seulement la moitié du budget global du projet sera affecté au calcul du montant agrégé de chacun des deux objectifs. Le même type de méthodologie est appliqué pour agréger les données par action : on divise le budget global du projet par le nombre d'actions qu'il couvre et on alloue une part du budget à l'action que l'on veut comptabiliser.

⁴ Les projets financés sur des programmes d'accueil et d'intégration et non comptabilisables en APD sont exclus.

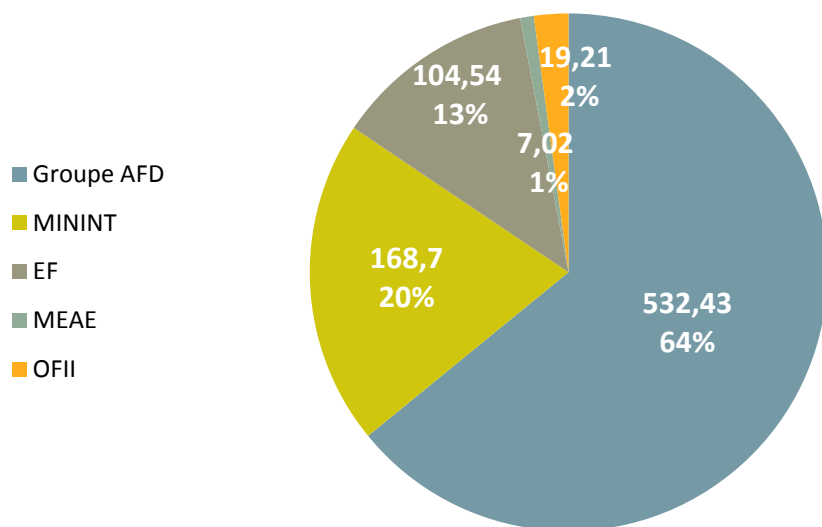
Les chiffres clés⁵

830 millions d'euros⁶ engagés par les acteurs de l'équipe France

L'AFD est de loin l'acteur ayant engagé à ce stade le plus de financement (532,4 millions d'euros, 64%) contribuant à la mise en œuvre du plan d'action « Migrations internationales et développement », suivi par le ministère de l'Intérieur (168,7 millions d'euros, 20%), Expertise France (104,5 millions d'euros, 13%), l'Office français de l'immigration et de l'intégration (19,2 millions d'euros, 2%) et le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (7 millions d'euros, 1%).

Sur les 65% de volumes financiers engagés par l'AFD sur des projets « migrations internationales et développement », 2% correspondent aux cofinancements de l'AFD pour soutenir les initiatives que les OSC françaises portent en partenariat avec des OSC locales.

Part des volumes par acteur (en millions d'euros)



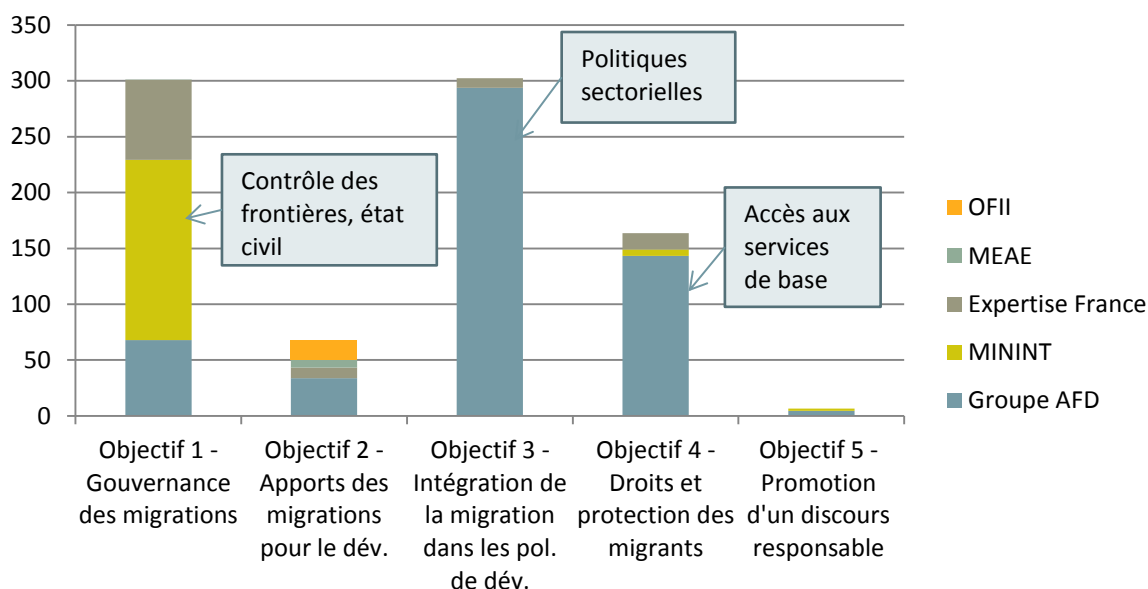
Outre cette répartition par acteur, l'état des lieux permet de présenter la répartition des volumes financiers engagés par chaque acteur de l'équipe France en fonction des cinq objectifs du plan d'action.

Les objectifs 1 et 3 visant respectivement à améliorer la gouvernance des migrations pour la sécurité des personnes et le développement et à intégrer la dimension migratoire aux politiques de développement se distinguent largement et concentrent chacun plus de 300 millions d'euros d'engagements. Les volumes financiers engagés pour contribuer à la mise en œuvre de l'objectif 4, visant à garantir le respect des droits fondamentaux et protéger les personnes migrantes, se portent à plus de 163,6 millions d'euros. L'objectif 2, visant à valoriser les apports des migrations pour le développement, concentre quant à lui 68,2 millions d'euros. Enfin, c'est l'objectif 5 qui vise à promouvoir un discours responsable sur les migrations et le lien migrations-développement qui est, de loin, le moins doté financièrement (6,59 millions d'euros).

⁵ Tous les chiffres sont à jour au 31 mars 2018.

⁶ Parmi les 78 projets recensés, six initiatives diplomatiques du MEAE, le dispositif OFII des programmes bilatéraux de jeunes professionnels et trois programmes et initiatives pilotés par le MININT sont comptabilisés en tant que « projets et initiatives » mais sans montant financier, car ils mobilisent essentiellement des ressources propres aux institutions.

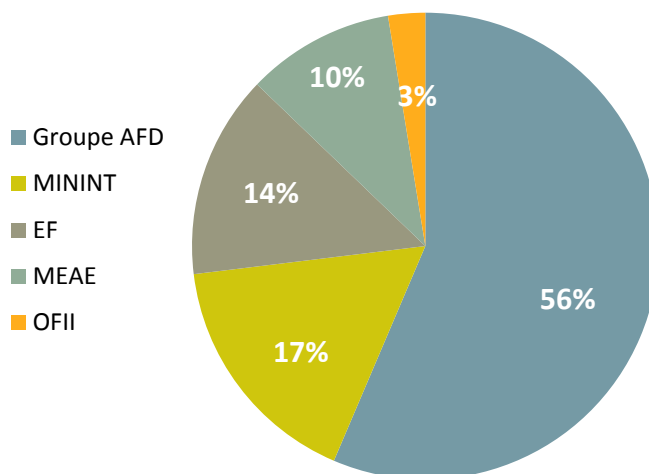
Le graphique ci-dessous montre la **répartition des volumes financiers engagés par chaque acteur de l'équipe France en fonction des objectifs (en millions d'euros)** :



77 projets opérationnels et initiatives politiques recensés

Les volumes financiers engagés sont à mettre en perspective avec le nombre de projets opérationnels et d'initiatives politiques recensés dans le cadre de l'état des lieux. En effet, ces dernières ne sont pas quantifiables et de fait pas comptabilisées dans les 830 millions d'euros de volumes financiers engagés. La part du MEAE en nombre de projets et d'initiatives est de fait sensiblement plus importante que leur part de volume financier engagé.

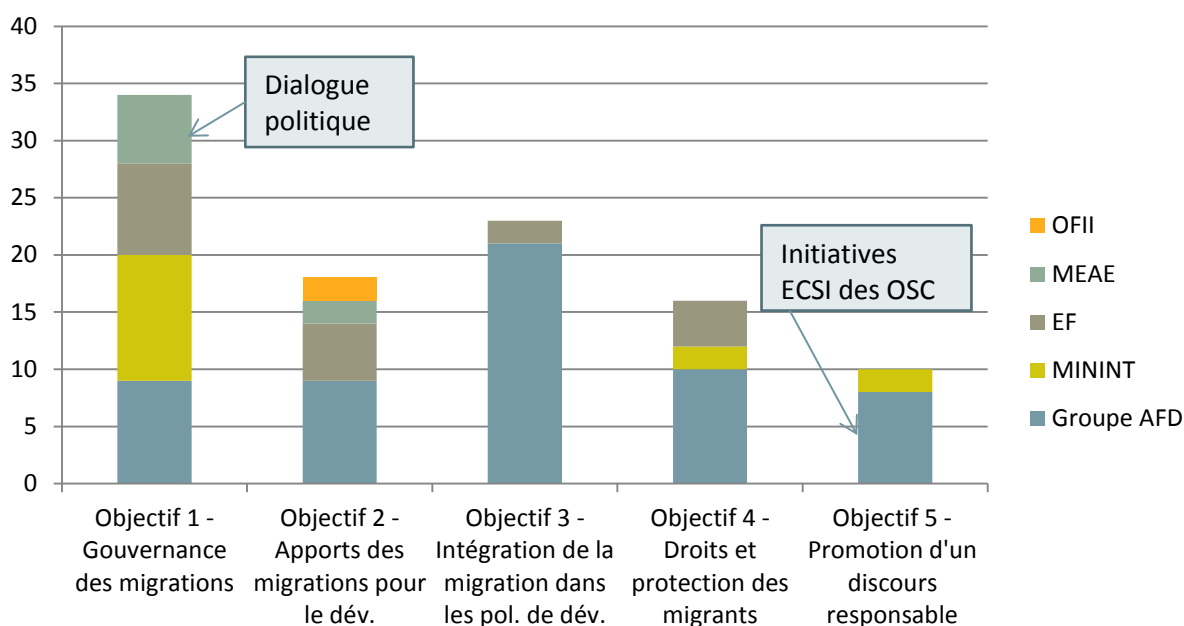
Nombre de projets et initiatives par acteur



Groupe AFD⁷	43
Ministère de l'Intérieur	13
Expertise France	11
Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères	8
Office français de l'Immigration et de l'Intégration	2
Total	77

⁷ Sur les 56% de projets du groupe AFD, près de 20% correspondent à des projets cofinancés par le « dispositif initiatives-OSC » de l'AFD et mis en œuvre par des organisations de la société civile françaises (OSC).

Répartition des projets et initiatives⁸ de chaque acteur par objectif



En comparaison de l'analyse par volumes financiers, la répartition des projets et initiatives par objectif est plus équilibrée, hormis s'agissant des projets et initiatives contribuant à améliorer la gouvernance des migrations (objectif 1) qui restent prédominants. Dans la mesure où un même projet peut être recensé plusieurs fois, le tableau ci-dessous vient préciser, pour chaque objectif, si les projets et initiatives recensés contribuent uniquement à la réalisation de l'objectif en question ou également à la réalisation d'un ou plusieurs autres objectifs.

	Nombre de projets contribuant uniquement à la réalisation de l'objectif	Nombre de projets contribuant à la réalisation d'un ou plusieurs autres objectifs	Nombre total de projets contribuant à la réalisation de l'objectif
Objectif 1 – Gouvernance des migrations	21	13	34
Objectif 2 – Apports des migrations pour le développement	9	7	16
Objectif 3 – Intégration de la migration dans les politiques de développement	18	5	23
Objectif 4 – Droits fondamentaux et protection des personnes migrantes	7	9	16
Objectif 5 – Discours responsable sur les migrations et M&D	8	2	10

Les projets visant à l'intégration de la dimension migratoire dans les politiques de développement (objectif 3) ainsi qu'à la promotion d'un discours responsable sur les migrations (objectif 5) sont, dans la majorité des cas, conçus comme des projets en soi, contribuant à la réalisation d'un seul objectif. A l'inverse, les acteurs de l'équipe France travaillent rarement sur des projets contribuant uniquement à valoriser les apports des migrations pour le développement (objectif 2) ou à garantir le respect des droits fondamentaux et la protection des personnes migrantes (objectif 4) : ils touchent souvent aussi à la gouvernance des migrations, soulignant la transversalité des actions d'appui aux diasporas et des droits et de la protection des personnes migrantes.

⁸ Un même projet peut être référencé dans plusieurs objectifs.

Les géographies

Plus de 55 pays couverts, principalement en Afrique de l'Ouest et du Nord

Pour chaque projet, les pays couverts ont été recensés et répartis en fonction de leur fréquence :

- Pays récurrents : pays couverts par au moins 9 projets
- Pays fréquents : pays couverts par 6 à 8 projets
- Pays ponctuels : pays couverts par 3 à 5 projets
- Pays très ponctuels : pays couverts par 1 ou 2 projets

Mali Sénégal Maroc Tunisie	Bénin Burkina Faso Cameroun Niger	Côte d'Ivoire Djibouti Ethiopie Gabon Guinée Irak Jordanie Liban Maurice Mauritanie Nigéria RDC Soudan Tchad Togo	Afghanistan, Algérie Arménie, Bangladesh Birmanie, Cambodge Cap Vert, Comores Congo Brazza, Egypte Erythrée, Géorgie Ghana, Guinée Bissau Haïti, Inde, Kenya Kosovo, Laos, Libye Madagascar, Moldavie Ouganda, Pakistan Philippines, Russie, Seychelles Somalie, Sri Lanka, Sud Soudan, Turquie, Yémen Vietnam
Pays récurrents	Pays fréquents	Pays ponctuels	Pays très ponctuels

Comparativement à la liste des 19 pays prioritaires⁹ de la France, seuls le Burundi, le Libéria et la République centrafricaine ne sont, à ce stade, pas couverts par les projets « Migrations internationales et développement » de l'AFD, du MININT, d'EF et de l'OFII. Le Libéria et la République centrafricaine sont couverts par le travail diplomatique du MEAE en matière de migrations et développement, principalement via le Processus de Rabat. Outre cette liste de pays prioritaires, la France élargit son champ d'intervention à l'ensemble des pays éligibles à l'APD : « La France proposera aux pays éligibles à l'APD son aide pour élaborer et renforcer des politiques migratoires adaptées à leur situation et accompagner leur mise en œuvre ».¹⁰

Plusieurs projets, notamment concernant l'accès aux services de base et l'intégration de la dimension migratoire dans les politiques sectorielles de développement, sont mis en œuvre en Guyane française et à Mayotte – territoires particulièrement concernés par une forte augmentation du nombre de ressortissants des pays voisins (Suriname et Comores). Enfin, il faut souligner que dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif 5 visant à promouvoir un discours responsable sur les migrations et le lien migrations-développement, nombre de projets recensés sont de fait mis en œuvre en France. Il s'agit principalement de projets de recherche et d'éducation à la citoyenneté et la solidarité internationale.

⁹ D'après le relevé des conclusions du CICID du 8 février 2018, les 19 pays prioritaires de la France en matière de coopération au développement sont : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Comores, Djibouti, Ethiopie, Gambie, Guinée, Haïti, Libéria, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sénégal, Tchad et Togo.

¹⁰ Relevé des conclusions du CICID du 8 février 2018, paragraphe 9.1.

Les 5 champs d'action les plus couverts

L'analyse de l'état des lieux 2018 met en évidence cinq champs d'action (correspondent à une ou plusieurs actions du plan d'action) qui concentrent la mobilisation des acteurs de l'équipe France dans le domaine des migrations internationales et du développement. Cette analyse est essentiellement quantitative. Elle croise les données disponibles comme par exemple le nombre de projets recensés et les volumes financiers engagés.

1 L'appui au dialogue politique (action 4)

L'état des lieux 2018 recense sept initiatives politiques et diplomatiques contribuant à soutenir le dialogue opérationnel et stratégique sur les migrations et le développement entre la France, les pays européens et les pays en développement et émergents. Outre les Processus de Rabat et de Khartoum et le suivi du Plan d'action de La Valette et de la Déclaration de Niamey au niveau du dialogue UE-Afrique, la France se mobilise également au niveau international notamment par sa contribution au Forum mondial pour la migration et le développement (FMMD) ainsi qu'en participant aux négociations autour des Pactes mondiaux pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et sur les réfugiés.

Sur le plan bilatéral, les accords de gestion concertée des migrations conclus entre la France et huit pays africains proposent un cadre d'action pour répondre aux besoins de deux pays signataires concernant l'organisation de la migration légale, du développement solidaire et la lutte contre l'immigration clandestine. Le MEAE suit les engagements pris au titre du développement solidaire.

Dans leur ensemble ces initiatives contribuent à améliorer la gouvernance des migrations pour la sécurité des personnes et le développement (objectif 1).

2 La gestion des frontières pour la sécurité des territoires et des personnes (action 6)

Au titre de l'objectif 1 visant à améliorer la gouvernance des migrations pour la sécurité des personnes et le développement, un deuxième champ d'action se distingue par le nombre de projets et leurs caractéristiques ainsi que par les montants financiers engagés :

Action 6 - Appuyer les pays partenaires dans la gestion des frontières et la lutte contre la criminalité transfrontalière tout en améliorant et en garantissant la sécurité et la protection des personnes migrantes sur les territoires et tout au long des parcours migratoires

11 projets,
essentiellement
MININT et EF

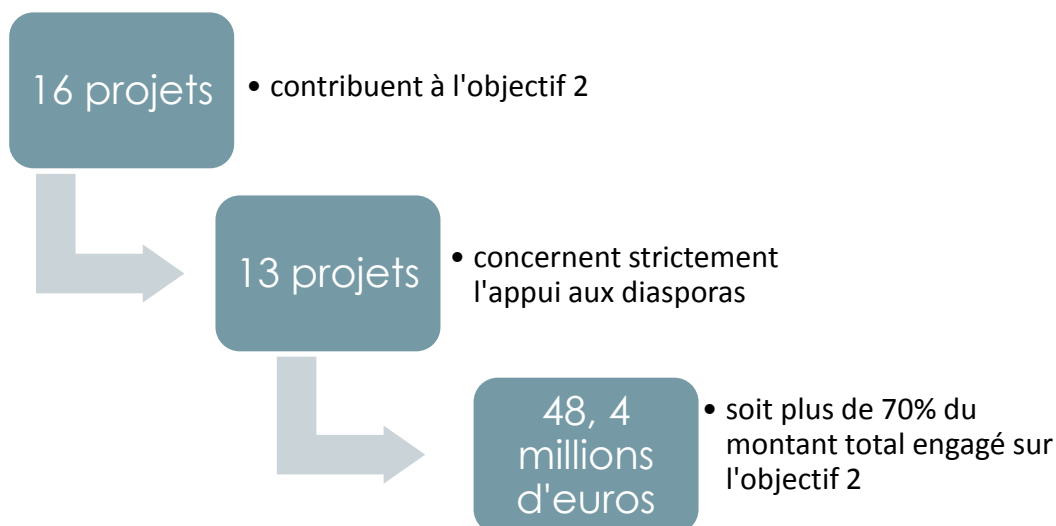
131,2 millions
d'euros, quasi
exclusivement sur
FFU

Une majorité de
projets régionaux
(Afrique de l'Ouest,
Corne de l'Afrique,
Sahel, Golfe de
Guinée etc.)

Des projets divers:
renseignement et
partage
d'informations,
coopération
policière
transfrontalière,
protection des
populations

③ L'appui aux diasporas et la valorisation de leurs apports pour le développement (actions 8, 10, 11 et 12)

Forte de diasporas nombreuses, structurées et actives, la France se distingue des autres pays européens en la matière. Par voie de conséquences, les projets visant à valoriser les transferts multiples (compétences, réseaux, remises de fonds, investissements etc.) des diasporas constituent la part la plus importante des projets valorisant les apports des migrations pour le développement (objectif 2) :



Les projets en cours d'exécution concernent principalement l'appui à la structuration des organisations de diasporas et le soutien aux potentiels d'investissement et d'entrepreneuriat des diasporas. L'AFD se mobilise largement en cofinçant depuis plusieurs années des programmes d'OSC via son dispositif initiatives-OSC¹¹ et en pilotant des opérations dédiées au Cameroun, au Mali et au Sénégal dans le cadre de ses activités de gouvernance. Le dispositif MeetAfrica d'Expertise France participe également de la dynamique d'accompagnement des membres des diasporas dans l'entrepreneuriat vers leurs pays d'origine.

④ L'intégration de la dimension migratoire dans les politiques sectorielles de santé, de développement rural et d'emploi (actions 15 et 17)

Au sein de l'objectif 3 relatif à l'intégration de la dimension migratoire dans les politiques de développement, deux actions se distinguent et comptent pour près de 95% des engagements financiers totaux sur l'objectif.

	Nombres de projets	Volume financier engagé (en millions d'euros)
Action 15 – Intégrer la dimension migratoire dans les politiques sectorielles	7 (tous recensés uniquement sur cette action)	40,059
Action 17 – Favoriser l'employabilité dans les pays d'origine et de destination	11 (dont 9 recensés uniquement sur cette action)	247,295
Total objectif 3	22 (dont 17 recensés uniquement sur cet objectif)	302,164

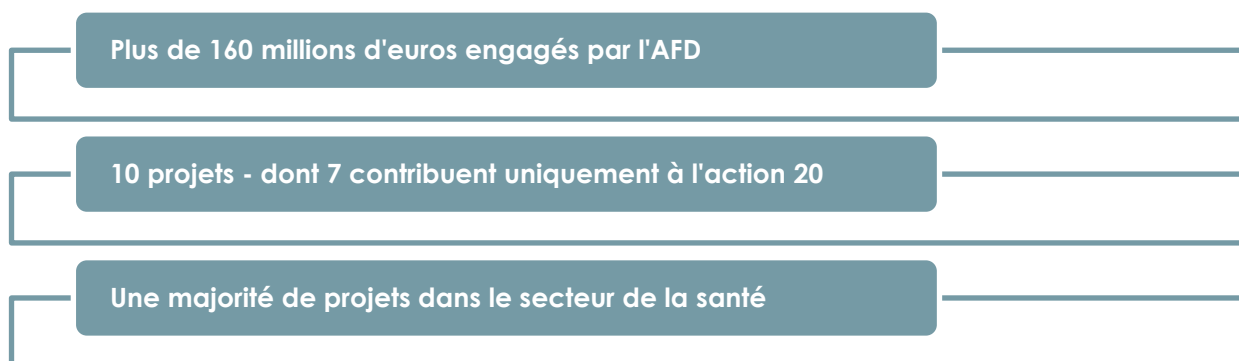
¹¹ Il s'agit en particulier des programmes du FORIM : PRA/OSIM, P2MD et SMA.

Les projets contribuant à la mise en œuvre de l'action 15 sont soit des projets de développement rural soit des projets de santé liés à la surveillance et de gestion des risques épidémiologiques au niveau régional et au sein desquels la dimension migratoire est une composante forte. D'autres politiques sectorielles pourraient être concernées comme l'éducation, le développement urbain, la protection sociale ou le secteur financier.

Hormis un projet visant à favoriser l'employabilité au niveau des zones frontalières du Burkina Faso piloté par Expertise France, l'ensemble des projets recensés sur ces deux actions sont pilotés par l'AFD.

5 L'accès aux services de base des personnes migrantes et des communautés hôtes (action 20)

En 2018, la mise en œuvre de l'objectif 4 visant à garantir le respect des droits fondamentaux et protéger les personnes migrantes repose essentiellement sur la réalisation de l'action 20 relative à la disponibilité et l'accès aux services de base pour les communautés hôtes et les personnes migrantes.



Les 4 champs d'action insuffisamment investis par les acteurs de l'équipe France

L'état des lieux 2018 met en évidence quatre champs d'action insuffisamment investis par les acteurs institutionnels, tant en nombre de projets et d'initiatives que de volumes financiers engagés. Il s'agit des champs d'action suivants :

1 Promouvoir un discours responsable sur les migrations

Ce champ d'action correspond à l'objectif 5 du plan d'action. Il est au croisement de deux priorités affichées par le CICID du 8 février 2018 et le plan d'action : la sensibilisation des citoyens aux enjeux du développement durable et de la solidarité internationale ; la valorisation du rôle positif des migrations dans le développement. Il vise à lutter contre les préjugés sur les migrants et à mieux documenter et expliciter les réalités des phénomènes migratoires, à travers des travaux de recherche, des outils pédagogiques et des actions de sensibilisation. Ce travail est essentiellement mené par des organisations de la société civile, avec le soutien de l'AFD : six projets sont ainsi recensés, dont la majorité se traduit par des activités de sensibilisation et d'accompagnement à l'engagement citoyen. La diversité des acteurs mobilisés reste limitée et les montants engagés extrêmement faibles.

Au sein de cet objectif sont également recensées les conventions de recherche de l'AFD avec l'OCDE, la Banque Mondiale et la FERDI et deux initiatives du ministère de l'Intérieur.

Il serait nécessaire dans le cadre du présent plan d'action de prolonger et de renforcer ces programmes de sensibilisation, notamment auprès des plus jeunes et des acteurs prescripteurs (enseignants, journalistes...). Les collectivités territoriales et les réseaux multi acteurs (RRMA) ont aussi un rôle important à jouer dans ce champ. Par ailleurs, l'AFD, qui s'est vue confier par le CICID une mission d'éducation au développement, pourrait faire des migrations une des thématiques de ses programmes et outils.

2 Favoriser les mobilités régionales

Ce champ d'action correspond à l'action 9 (objectif 2). Il recense deux projets, le premier pour lequel un travail de capitalisation est en cours et le deuxième qui n'a pas encore effectivement démarré :

1. Programmes bilatéraux de jeunes professionnels dont l'OFII est guichet unique dans les pays suivants : Maroc, Tunisie, Sénégal, Gabon, Congo, Cap-Vert, Maurice, Bénin. Des groupes de travail réunissant l'OFII et les services publics de l'emploi local ont été mis en place en Tunisie, au Sénégal et au Maroc afin d'identifier des pistes d'amélioration du programme (augmentation des bénéficiaires, ciblage des secteurs d'activité...).
2. Projet Coopération Sud-Sud piloté par Expertise France : le projet vise à renforcer la coopération entre le Maroc d'un côté et le Mali, le Sénégal et la Côte d'Ivoire de l'autre côté en matière de gouvernance de la migration. La mobilité professionnelle, des stagiaires, des étudiants et des volontaires entre les pays impliqués compte parmi les trois principaux domaines de coopération explorés. Le projet, d'un budget total de 10,3 millions d'euros dont 4 millions sont gérés par Expertise France, a été validé au Comité opérationnel du FFU de mai 2017.

Il s'agit donc d'un champ d'action encore peu exploré alors même que les migrations régionales sont, en termes de volumes, plus importantes que les migrations internationales.

3 Protéger les personnes migrantes en particulier les travailleurs migrants, les mineurs et les femmes

Ce champ d'action correspond à l'objectif 4 et plus particulièrement aux actions 21, 22 et 23. Les trois projets recensés et contribuant à la mise en œuvre de ces actions sont pilotés par Expertise France. Il s'agit des projets Lemma en Tunisie, AMMi en Afrique de l'Est et Appui à la lutte contre la traite des personnes dans les pays du Golfe de Guinée. Au sein de ces projets, les dimensions « droits des personnes migrantes » et « protection » constituent une partie des activités mises en œuvre et font partie de projets de « gouvernance des migrations » plus généraux. Outre le fait que seul Expertise France soit pour l'instant mobilisé sur ces aspects, il apparaît qu'aucun projet n'a pour objectif général la protection des personnes migrantes ou de catégories plus ciblées parmi celles-ci.

Ainsi, le respect et la garantie des droits des personnes migrantes est très partiellement couvert à ce stade, et l'est principalement au travers de projets d'accès aux services de base (eau, assainissement, santé) recensés dans l'action 20. De façon transversale, les autres dimensions du respect des droits que sont la sécurité, l'accès aux droits, et la protection des personnes sont peu ou pas couvertes à ce stade que ce soit dans les politiques publiques migratoires, ou dans les politiques sectorielles intégrant la dimension migratoire. La prise en compte du genre dans les politiques migratoires reste aussi à développer. L'approche par les droits n'est pas encore intégrée dans la politique d'aide publique au développement de la France.

De façon spécifique peu de projets traitent des groupes cibles particulièrement exposés à des violations de leurs droits, que sont les travailleurs migrants et leur famille dans les pays de transit et de destination, les mineurs et les femmes.

4 Renforcer la dimension locale des migrations

Ce champ d'action est transversal et correspond plus particulièrement aux actions 3 et 16 (s'inscrivant respectivement dans les objectifs 1 et 3). Il valorise au total cinq projets qui couvrent le Maghreb (Maroc et Tunisie) et l'Afrique de l'Ouest :

- un projet de l'AFD en Tunisie visant l'insertion socio-économique des jeunes et l'intégration des migrations dans les stratégies de développement territorial de 4 gouvernorats tunisiens ;
- deux projets cofinancés par l'AFD et mis en œuvre par l'ONG française Grdr visant la gouvernance citoyenne de territoires particulièrement impactés par les mobilités au niveau du bassin du fleuve Sénégal (Sénégal, Mali et Mauritanie) et des zones littorales du Sénégal, de Guinée Bissau et de Guinée ;
- deux projets pilotés par Expertise France – les projets Lemma et Coopération Sud-Sud, qui portent chacun une dimension territoriale forte : le premier par la mobilisation de la diaspora pour le développement local et le deuxième par la territorialisation des politiques migratoires.

Ces quatre champs d'action sont essentiels à l'exécution globale et à la cohérence du plan d'action et devraient être renforcés.

Le constat de la complémentarité des acteurs français

L'état des lieux 2018 « Migrations internationales et développement » met en évidence de réelles complémentarités entre les acteurs français, tant institutionnels que non-institutionnels, et ce à plusieurs niveaux :

1 Entre ministères dans les initiatives et les dialogues politiques

CONTRIBUTIONS MININT/MEAE

2 Entre acteurs institutionnels et non-institutionnels

La complémentarité des acteurs institutionnels (ministères, opérateurs) et non-institutionnels (organisations de la société civile, collectivités territoriales, acteurs de la recherche) est particulièrement prégnante du fait du rôle de ces derniers dans certains domaines où les acteurs institutionnels se mobilisent peu de manière directe et interviennent davantage comme bailleur, en appui aux activités des acteurs de la société civile notamment. C'est particulièrement le cas s'agissant des activités de défense et d'accès aux droits des personnes migrantes, de sensibilisation aux enjeux migratoires des citoyens dans les pays d'origine, de transit et de destination des personnes migrantes et de renforcement des capacités des organisations de la diaspora et de la société civile.

Depuis le transfert de l'activité du MEAE à l'AFD en 2009, l'AFD gère le financement des initiatives des OSC françaises actives dans le champ de la solidarité internationale au travers du dispositif Initiatives OSC. Ce dispositif vise à financer des projets en France et à l'international, à renforcer les capacités des acteurs de la société civile, et à soutenir le dialogue entre elles et l'AFD. Au travers du financement de projets initiés par les OSC françaises en partenariat avec des acteurs locaux de la société civile, le dispositif vise le renforcement des sociétés civiles. Plus de 400 projets sont en cours d'exécution à ce jour, et plus d'une centaine sont octroyés chaque année dans le respect du droit d'initiative des OSC.

3 Entre opérateurs, notamment du fait des mandats et des modes opératoires de chacun

L'AFD - Une plus-value technique et financière pour l'exécution globale du plan d'action

Les migrations sont étroitement liées au développement. Elles contribuent au développement durable autant qu'elles sont affectées par celui-ci et ce, dans de multiples secteurs sur lesquels l'AFD intervient : démographie, environnement et climat, gouvernance, santé et protection sociale, marchés du travail et transformation structurelle, éducation et formation professionnelle, autonomisation et droits des femmes et des filles etc. Outre cette expertise sectorielle et technique dans les opérations qu'elle déploie, l'AFD se distingue de par son rôle de bailleur. En tant que banque de développement, l'AFD dispose ainsi de capacités de financement, en prêts et en subventions, pour soutenir des projets migrations dans les pays partenaires et dans les Outre-mer, ainsi qu'en France métropolitaine s'agissant des projets d'Education à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale (ECSI). De par cette double compétence, technique et financière, l'AFD, joue un rôle clé dans la mise en œuvre du plan d'action « Migrations internationales et développement ».

Elle intervient d'une part en tant qu'acteur « pilote » de projets migrations. Ces projets peuvent être des projets de développement « classiques » (emploi, formation professionnelle, santé, développement rural, eau et assainissement) dans un territoire impacté par les enjeux migratoires et dont les bénéficiaires sont, par exemple, des réfugiés ou des déplacés ou dont les partenaires sont des ministères ou agences en charge des questions migratoires. Il peut aussi s'agir de projets dont l'objectif global vise à agir directement sur une

dimension migratoire comme par exemple la mise en œuvre d'une politique publique visant à réglementer l'entrée et la sortie du territoire national, à faciliter l'implication des membres de la diaspora dans les affaires économiques, politiques et sociales du pays ou encore à améliorer la protection des victimes de la traite des êtres humains. On se situe alors dans le champ de la gouvernance. En tant qu'acteur de développement, l'AFD fait évoluer ses modes opératoires pour mieux répondre à des situations comme celles du déplacement forcé où les actions d'urgence et de développement doivent être articulées.

D'autre part, les capacités de financement de l'AFD permettent aussi de soutenir les projets d'autres acteurs, en particulier des acteurs non-institutionnels. S'agissant des questions « migrations et développement », l'AFD encourage les initiatives des organisations de la société civile. Des activités de recherche sur les migrations et le lien entre migrations et développement sont également promues par l'AFD soit en mobilisant ses propres chercheurs soit en nouant des partenariats de recherche (Banque mondiale, OCDE, IRD etc.). A l'avenir, des projets de coopérations décentralisées de collectivités territoriales françaises pourraient être davantage encouragés.

EF - La mobilisation de l'expertise publique française

Expertise France mobilise de l'expertise publique dans le cadre de l'assistance technique (renforcement de capacités et échanges entre pairs) qu'il propose aux gouvernements et institutions partenaires. Son expertise en la matière est actuellement déployée sur quatre projets emblématiques : le projet Lemma en appui au gouvernement tunisien, l'appui complémentaire à l'aide budgétaire de l'UE au Maroc ainsi que les projets *Better Migration Management* (BMM) et *Addressing Mixed Migrations* (AMMi) couvrant plusieurs pays d'Afrique de l'Est. Expertise France offre une réelle plus-value en la matière de par la diversité de ses modes opératoires et sa capacité à apporter une réponse spécifique aux besoins des pays.

L'OFII – Le dispositif d'aide aux retours volontaires et à la réinsertion et les expériences pilotes

Au sein de l'équipe France, l'OFII se distingue par son expérience en matière d'aide au retour volontaire et à la réinsertion par la mise en œuvre d'un dispositif dédié depuis 2015. Il vise à accompagner la réinstallation durable et digne de ressortissants étrangers en situation irrégulière qui souhaitent rentrer dans leur pays, ainsi que d'étudiants, jeunes professionnels et volontaires en service civique en fin de séjour régulier. L'aide au retour est administrative, matérielle et financière. En complément ou indépendamment de cette aide, trois types d'aides à la réinsertion sociale et économique peuvent être proposées (28 pays sont actuellement couverts) : aide sociale d'urgence (niveau 1), aide à l'emploi et la formation professionnelle (niveau 2) et aide à la création d'entreprise (niveau 3). Ainsi, à travers la création d'emplois, le renforcement du tissu économique, le développement de l'esprit d'entreprise et l'implication de la société civile qui les accompagne, ce dispositif contribue au développement des zones d'origine des migrants.

Fort de cette expérience, l'OFII intervient également dans la mise en œuvre des composantes « retours et réinsertion » de deux projets pilotés par Expertise France en Tunisie : les projets Lemma et Plateforme commune de réinsertion.

4 Entre opérateurs et ministères

Sur une thématique comme celle de la sécurité par exemple, l'état des lieux montre que les enjeux relatifs à la sécurité des territoires (contrôle des frontières) et des personnes (protection des victimes) peuvent être traités de manière complémentaire et parfois conjointe par Expertise France et le Ministère de l'Intérieur. EF développe progressivement une expertise spécifique concernant la protection des victimes de la traite des êtres humains et des migrants en situation de vulnérabilité tandis que le MININT pilote plusieurs projets de

surveillance, d'échanges d'information et d'actions conjointes en matière de lutte contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains et sous l'aspect de la poursuite des auteurs de ces crimes.

Orientations des acteurs France

Sur la base de l'état des lieux 2018, un certain nombre de constats opérationnels, partenariaux et géographiques ont pu être établis. Afin de donner un cap aux acteurs institutionnels en charge de la mise en œuvre du plan d'action « Migrations internationales et développement » quelques grandes orientations sont définies. Elles sont indicatives et l'effectivité de leur exécution dépendra aussi des moyens alloués aux différents champs d'action couverts par le plan d'action.

Orientations opérationnelles

Des actions à investir

A l'issue du travail d'état des lieux réalisé, un aperçu plus clair des actions sur lesquelles se positionnent les acteurs institutionnels (ministères et opérateurs) en charge de la mise en œuvre du plan d'action est disponible. Cet aperçu a permis à chacun des cinq acteurs d'identifier les actions à investir dans les prochaines années afin de contribuer à la mise en œuvre du plan d'action.

Le tableau ci-dessous cartographie :

- **EN VERT** - Les actions sur lesquelles les acteurs institutionnels de l'équipe France se mobilisent déjà (au 30 mars 2018)
- **EN ORANGE** - Les actions sur lesquelles les acteurs institutionnels de l'équipe France ne s'investissent pas encore mais qu'ils souhaiteraient investir dans les prochaines années

Les actions sur lesquelles les acteurs institutionnels de l'équipe France ne s'investissent pas (au 30 mars 2018) et n'ont pas pour vocation de s'investir à ce stade, sont laissées en blanc.

Les priorités d'intervention sont identifiées dans le tableau par la lettre P avec, le cas échéant, une éventuelle précision thématique entre parenthèse.

Ces priorités d'intervention, tout comme les actions à investir (en orange) sont indicatives et ne préjugent pas des orientations politiques et budgétaires propres à chacun des cinq acteurs de l'équipe France.

Un besoin de capitalisation

L'état des lieux 2018 recense une majorité de « nouveaux » projets, c'est-à-dire des projets qui sont dans leur première phase de mise en œuvre et dont il est de fait difficile de mesurer l'impact et de tirer des enseignements (bonnes pratiques et pistes d'amélioration). Cependant, quelques projets portés par des organisations de la société civile et cofinancés par l'AFD sont tout de même des phases 2 ou 3 et plusieurs « nouveaux » projets ont vocation à être dupliqués dans d'autres pays ou à être reconduits dans le temps.

D'ici 2022, il est essentiel que la France capitalise sur les projets en cours de mise en œuvre ou ayant déjà fait l'objet d'une phase 1 avant 2018 et qu'elle renforce ses méthodologies et ses outils d'évaluation et de mesure d'impact des projets « Migrations internationales et développement ».

Objectifs	Actions	Acteurs institutionnels responsables de la mise en œuvre				
		MEAE	MININT	AFD	EF	OFII
1 – Améliorer la gouvernance des migrations pour la sécurité des personnes et le développement	1 – Soutenir les pays partenaires dans la mise en œuvre ou le renforcement de leurs politiques migratoires			P	P	
	2 – Développer des projets de renforcement de capacité et d'échange entre pairs pour les institutions en charge des politiques migratoires				P	
	3 – Renforcer la gestion locale des migrations					
	4 – Soutenir le dialogue opérationnel Nord-Sud et Sud-Sud en matière de migrations	P		P (dialogue régional)		
	5 – Aider à la construction ou au renforcement de l'Etat dans les pays départ et de transit des personnes migrantes		P (état civil)			
	6 – Appuyer les pays partenaires dans la gestion des frontières et la lutte contre la criminalité transfrontalière tout en améliorant et en garantissant la sécurité et la protection des personnes migratoires		P			
	7 – Améliorer l'articulation des actions d'urgence et de développement face aux situations particulières de déplacements forcés					
2 – Valoriser les apports des migrations pour le développement	8 – Soutenir la structuration et les capacités des organisations de diasporas pour accroître leur contribution au développement			P		
	9 – Favoriser les voies régulières de migrations, notamment professionnelles et étudiantes, ainsi que toutes les formes de mobilité circulaire, aux niveaux régional et international			P (mobilités régionales)	P	
	10 – Poursuivre la réduction des coûts et la valorisation des transferts de fonds des migrants et des diasporas, notamment à travers les outils numériques et mobiles					
	11 – Soutenir les potentiels d'investissement et d'entrepreneuriat des diasporas et de leurs organisations			P		
	12 – Valoriser le capital humain des diasporas en France et pour le développement de leurs territoires d'origine par une plus grande mobilité des compétences					
	13 – Soutenir des structures d'accueil et d'information des migrants et des diasporas dans les territoires de destination, de transit et d'origine					
	14 – Améliorer les dispositifs d'aide au retour volontaire et de réinsertion dans une perspective de développement					P
3 – Intégrer la dimension migratoire dans les politiques de développement	15 – Intégrer la dimension migratoire dans les politiques sectorielles des pays d'origine et de destination					
	16 - Prendre en compte les migrations dans les plans de développement local par une implication des collectivités territoriales et de la société civile					

	17 – Favoriser l’employabilité dans les pays d’origine et de destination en portant une attention particulière aux jeunes, aux femmes et aux publics vulnérables			P		
	18 – Soutenir le développement de zones d’attractivité économique permettant d’accueillir des migrations de travail temporaires ou permanentes					
	19 – Adapter l’offre de formation professionnelle aux besoins du marché du travail des bassins d’activité des territoires, notamment au niveau local			P		
4 – Garantir le respect des droits fondamentaux et la protection des personnes migrantes	20 – Favoriser la disponibilité et l’accès aux services de base pour les communautés hôtes et les personnes migrantes			P		
	21 – Promouvoir la sécurité des travailleurs migrants et de leur famille dans les pays de transit et de destination					
	22 – Intégrer la problématique femmes-hommes dans les politiques migratoires et renforcer les moyens juridiques et institutionnels visant à combattre les discriminations et les violences liées au genre				P	
	23 – Renforcer la protection des migrants mineurs par le développement et l’amélioration des systèmes de protection de l’enfance dans les pays partenaires					
	24 – Renforcer les dispositifs nationaux de lutte contre la traite des êtres humains et le trafic des migrants					P
	25 – Renforcer les capacités des acteurs de la justice afin de garantir les droits fondamentaux des personnes migrantes et de protéger les victimes de la traite et d’en punir les auteurs			P	P	
5 – Promouvoir un discours responsable sur les migrations	26 – Poursuivre et renforcer les actions de recherche et de collecte des données sur les migrations ainsi que sur leurs impacts sur le développement des territoires					
	27 – Vulgariser, rendre lisible et diffuser les données collectées et les résultats de leur traitement			P		
	28 – Développer, à destination du grand public les outils pédagogiques nécessaires à la compréhension des enjeux migratoires et à la sensibilisation sur ce sujet					
	29 – Développer à destination des médias, des actions et des outils de compréhension des enjeux « migrations et développement »					
	30 – Favoriser le débat citoyen sur migrations et développement et faire des migrations une thématique forte des campagnes d’éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale			P		

Orientations partenariales

Renforcer et étendre le dialogue et le travail interministériel

CONTRIBUTION MININT/MEAE

Saisir l'opportunité du rapprochement d'EF et de l'AFD

Le rapprochement de l'AFD et d'Expertise France au cours de la phase de mise en œuvre du plan d'action pourra favoriser le développement d'initiatives conjointes associant les deux opérateurs, pouvant portées le cas échéant sur des champs non encore investis par l'AFD (développement et amélioration des systèmes de protection des migrants en situation de vulnérabilité, lutte contre la traite des personnes, articulation « urgence – développement » et « sécurité – développement) sur lesquels EF est déjà actif. Ce rapprochement facilitera la mise à disposition auprès des institutions partenaires d'une offre de services élargie incluant une pluralité d'instruments financiers (subventions, des prêts de politiques publique, des aides budgétaires pluriannuelles, mixtes d'instruments), de prestations d'accompagnement (optimisation de l'offre d'expertise publique et européenne), et de modalités de mise en œuvre des projets (maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'ouvrage déléguées, maîtrise d'ouvrage inversée etc), pour une meilleure efficacité des actions.

Accroître la coopération avec les acteurs non-institutionnels

Si elles ne font pas partie à proprement parler de l' « équipe France », qui regroupe uniquement les acteurs « institutionnels » de l'aide publique au développement, les OSC, collectivités et institutions de recherche sont des partenaires essentiels à la conduite, à l'alimentation et à la réussite de ce plan d'action. Elles apportent un point de vue et une expertise spécifiques, notamment dans certains domaines comme le soutien aux diasporas, la sensibilisation citoyenne ou encore la conduite de projets de territoire à territoire. Elles développent et mettent en œuvre des projets diversifiés en forte proximité avec le terrain en France et à l'étranger. Leur contribution active et régulière à l'animation et au pilotage du plan d'action est importante à soutenir. En outre, le CNS pourra proposer d'initier, dans le cadre du plan d'action, de nouveaux programmes ou projets associant ces partenaires. Certains instruments de financement de l'AFD pourraient être mobilisés à cet effet.

Orientations géographiques

Vers une approche globale des enjeux migratoires en Afrique

Au regard de l'état des lieux 2018, il apparaît de manière peu surprenante que la majorité des initiatives et projets de la France sur la thématique « migrations et développement » couvre des pays d'Afrique du Nord et de l'Ouest.

Si d'ici 2022, la France maintiendra sa forte mobilisation dans ces pays, elle s'orientera de plus en plus vers une logique continentale en développant davantage de projets et d'initiatives en Afrique de l'Est ainsi qu'en Afrique Centrale et du Australe.

La France métropolitaine et les Outre-Mer

L'état des lieux 2018 recense plusieurs projets portés par des organisations de la société civile, cofinancé par l'AFD et mis en œuvre en France, en particulier des projets d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale. Il recense également des projets d'accès à la santé pour les migrants et les communautés hôtes dans les Outre-mer (Mayotte et Guyane française).

D'ici 2022, et afin de répondre aux situations spécifiques à Mayotte et en Guyane française, une déclinaison spécifique du plan d'action « Migrations internationales et développement » pourrait être envisagée. De plus, les projets mis en œuvre dans le cadre de l'exécution de l'objectif 5 (cf. orientation n°7) impliqueront la France et ses partenaires de manière équivalente.

Cahier des charges du Cadre national de suivi, de coordination et de concertation (CNS)

Préambule

Le Plan d'action « Migrations internationales et développement » 2018-2022, adopté par la France lors du Comité interministériel sur la Coopération internationale et le développement (CICID) du 8 février 2018, a été élaboré dans le cadre d'un dialogue de concertation animé par l'Agence française de développement (AFD) et réunissant les ministères de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et de l'Intérieur (MININT), Expertise France (EF), l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) ainsi que des représentants des collectivités territoriales et de la société civile.

Le CICID du 8 février 2018 stipule : « 9.3 La France adopte le Plan d'action « Migrations internationales et développement », élaboré par l'AFD, en concertation avec les ministères concernés, les opérateurs du secteur, les collectivités territoriales et la société civile. Le suivi de ce plan d'action, confié à l'AFD, se fera en lien avec tous les acteurs ayant contribué à sa conception ».

Ainsi, **le groupe de rédaction du plan d'action a vocation à être pérennisé et formalisé**. Pour cela, le présent cahier des charges précise la composition, les missions, la gouvernance et les activités et moyens du cadre national de suivi, de coordination et de concertation (CNS) du plan qui constituera également **un espace de concertation « migrations internationales et développement »**.

Composition

La composition du CNS **s'inscrit dans la continuité de celle du groupe de rédaction** du plan d'action « Migrations internationale et développement ».

Néanmoins, afin de concrétiser les engagements du plan et d'en assurer le suivi, de poursuivre et renforcer un dialogue équilibré et responsable entre pays partenaires et de promouvoir ce plan d'action et la vision qu'il porte, il est apparu nécessaire de **formaliser la composition du CNS**.

Le CNS se compose de :

Membres permanents :

- Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, Direction générale de la mondialisation de la culture, de l'enseignement et du développement international (MEAE/DGM)
- Ministère de l'Intérieur, Direction générale des étrangers en France (MININT/DGEF)
- Ministère de l'Economie et des Finances, Direction générale du Trésor (MEF/DGT)
- Agence française de développement (AFD)
- Expertise France (EF)
- Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII)

Membres associés :

- Acteurs des collectivités territoriales

- Acteurs de la société civile
- Acteurs de la recherche

Afin d'assurer une continuité dans sa représentation, de capitaliser sur l'historique des réunions et d'avancer efficacement, chaque acteur membre du CNS est, autant que possible, **représenté par le ou les mêmes référents**.

En complément des membres permanents et associés, d'autres **acteurs peuvent être sollicités de manière ponctuelle pour participer à une ou plusieurs activités** du CNS, ce sont les **membres invités**.

La **composition du CNS pourra être révisée** sur proposition d'un ou plusieurs membres et avec l'approbation des membres idéalement à l'unanimité grâce à l'atteinte d'un consensus ou, le cas échéant à la majorité absolue des membres permanents et associés, avec la présence d'au moins trois membres permanents.

Missions

Le CNS a pour principales missions de :

1. **Assurer le suivi de la mise en œuvre du plan d'action** « Migrations internationales et développement » et son **évaluation** ;
2. Contribuer à la poursuite et au renforcement d'un **dialogue équilibré et responsable** entre pays partenaires ;
3. **Promouvoir le plan d'action et la vision qu'il porte** auprès des partenaires institutionnels européens et internationaux ainsi qu'auprès des autres acteurs de la coopération internationale.

Afin de mener à bien ces missions, le CNS favorise la **production de connaissances, d'idées et de capitalisation**. Il propose également une réflexion sur la **méthode de comptabilisation des projets migrations** pour préciser les délimitations méthodologiques mises en place lors de la réalisation de l'état des lieux en 2018.

Gouvernance

La mise en place du CNS permet de **formaliser un espace de dialogue et de concertation sur les migrations internationales et le développement**, initié lors de la phase d'élaboration du plan d'action. Compte tenu de l'expérience réussie de cette première phase de travail concerté et participatif, le CNS a vocation à rester une **instance souple et efficace**.

Le choix est donc fait par ses membres de définir *un pilotage et des règles de gouvernance simples et agiles* :

- La **présidence du CNS est assurée annuellement et de manière tournante par un des membres permanents**. La présidence est décidée collectivement à la majorité absolue des membres permanents et associés.

La présidence assure :

- La présentation d'une ou plusieurs propositions d'activités qui sont ensuite décidées collectivement ;
- L'accueil des deux réunions annuelles de suivi de mise en œuvre du plan d'action.

- Prenant acte des conclusions du CICID, le **secrétariat est assuré par l'AFD** :

- Invitation, ordre du jour, compte-rendu des réunions du CNS ;
 - Formalisation des documents clés sur la base des contributions des membres ;
 - Suivi du plan d'action, centralisation et traitement des informations et données transmises par les membres et formalisation de l'état annuel d'avancement du plan ;
 - **Commande de deux évaluations externes** : une première à mi-parcours et une deuxième au terme des cinq années de mise en œuvre du plan d'action. Elles viseront à évaluer l'action des opérateurs membres du CNS ainsi que le fonctionnement de celui-ci.
- Les membres du CNS **se réunissent au moins deux fois par an** pour assurer le suivi du plan d'action et **autant que de besoin** pour mener à bien les autres missions.
 - Au sein de cet espace d'échanges, **la parole est libre et le dialogue constructif et respectueux** des idées et opinions de tous.
 - Les **prises de décisions se font collectivement**, à l'unanimité autant que possible sur la base d'un consensus ou le cas échéant à la majorité absolue des membres permanents et associés, avec la présence d'au moins trois membres permanents.
 - Des **groupes de travail ad-hoc**, réunissant des membres du CNS et des acteurs externes, peuvent être mis en place pour la conduite de certaines activités, notamment pour un suivi plus efficace des 30 actions identifiées.

Activites et moyens

Les activités mises en œuvre par le CNS découlent de ses trois missions principales définies dans le plan d'action et mentionnées ci-dessus. Le **CNS n'est pas une personne morale** et n'a donc de fait pas de personnalité juridique. Le CNS ne peut donc pas agir de manière concrète sur la mise en œuvre opérationnelle de projets.

Les **moyens définis ci-après sont ceux nécessaires au fonctionnement du CNS et à la mise en œuvre de ses missions**. Ils se distinguent des moyens nécessaires à la mise en œuvre du plan d'action lui-même qui relèvent de la planification de projets et d'initiatives.

Comme en témoigne le tableau ci-dessous, **le besoin prégnant est celui de la ressource humaine**. L'AFD, à qui le CICID a confié le rôle de Secrétariat, doit être dotée d'une ressource permanente pour superviser, coordonner et mener à bien l'ensemble des activités du CNS.

Objectifs	Activités	Valorisation des moyens existants	Besoins ponctuels	Besoin permanent
<p>Assurer le suivi de la mise en œuvre du plan d'action ...</p> <p>.... et son évaluation</p> <p>Contribuer à la poursuite et au renforcement d'un dialogue équilibré et responsable entre pays partenaires</p> <p>Promouvoir le plan d'action et la vision qu'il porte auprès des partenaires institutionnels européens et internationaux ainsi qu'auprès des autres acteurs de la coopération internationale</p>	<p>Organisation de deux réunions du CNS par an (spécifiquement sur le suivi)</p> <p>Centralisation et traitement des informations sur la mise en œuvre du plan d'action</p> <p>Identification de partenariats et d'alliances pour la mise en œuvre de certains projets</p> <p>Rédaction d'un rapport annuel sur l'avancement de la mise en œuvre du plan d'action</p>	<p>Organisation matérielle assumée par le membre permanent assurant la Présidence du CNS</p> <p>Participation et contribution des membres du CNS</p>		<p>Ressource humaine</p> <p>= 1 ETP à mi-temps à l'AFD de septembre 2018 à février 2022 pour superviser et mener à bien l'ensemble des activités</p>
	Deux évaluations externes : 1) mi-parcours et 2) à l'issue des cinq années de mise en œuvre du plan d'action		Evaluation externe	
	Présenter le plan d'action et l'avancement de sa mise en œuvre dans le cadre d'espaces de dialogues internationaux et régionaux	Participation aux espaces de dialogue et de concertation tels que les processus de Rabat et Khartoum, les Sommets UE-Afrique, les dialogues autour des Pactes mondiaux, le Forum mondial pour la migration et le développement etc.		
	Organisation de deux événements publics de promotion du plan d'action : un événement en 2018 pour le lancement du plan d'action et un événement en 2022 pour clôturer les cinq années de mise en œuvre	La salle de conférence de l'AFD peut être mise à disposition pour l'occasion	Frais de transport pour inviter des participants venus de province et de l'étranger	
	Organisation et animation de 2 ateliers/ séminaires d'une journée par an (sauf en 2018 où un seul atelier/séminaire est organisé) soit 9 ateliers/séminaires durant la mise en œuvre du plan d'action. Ces ateliers/séminaires visent à approfondir certaines problématiques soulevées par le plan d'action	<p>Mise à disposition de salles par les membres du CNS pour les réunions de préparation et les ateliers de travail/rencontres au besoin</p> <p>Participation et contribution des membres du CNS</p>	<p>Frais d'hôtel pour héberger les invités venus de province et de l'étranger</p> <p>Frais de traiteur</p>	
	Production et diffusion de rapports et de supports de communication (numériques et/ou papiers) sur le plan d'action et sa mise en œuvre	<p>Impression de supports papiers type rapports peut être internalisée à l'AFD</p> <p>Diffusion par les membres du CNS via leurs canaux de communication</p>	Appui ponctuel d'un-e graphiste	